

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
Arrondissement de BORDEAUX

-----  
COMMUNE D'EYSINES  
-----

Nbre de Conseillers Municipaux  
en exercice : 35  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 AVRIL 2021

N°06  
-----

**OBJET : FINANCES – EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF : ADOPTION**

L'an deux mille vingt et un le huit avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYSINES, convoqué le deux avril deux mille vingt et un par Madame le Maire s'est réuni au Théâtre Jean Vilar d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Maire.

PRESENTS : Mme Evelyne FRÉNAIS – M. Julien OLIVIER – Mme Catherine PIET-BURGUÈS – M. Jean-Baptiste MAÏTIA – Mme Véronique JUSOT – M. Richard CABRAFIGA – Mme Sophie DUPRAT – M. Jean-Luc MESPLÈDE – Mme Christine SEGUINAU – M. Olivier TASTET, Adjoints.

M. Nicolas BARRETEAU – Mme Amandine BETÉS – M. Emmanuel BOURLON – M. Arnaud DERUMAUX – Mme Marie-Christine GUYOT – M. Éric LACOSTE – M. Jean-Pierre LAMAGNÈRE – M. Yves LUCAT – Mme Nathalie MARGUERITTE – Mme Anne Gaëlle MC NAB – Mme Mylène MRABET – M. Dominique ORDONNAUD – Mme Fanny PARRA – Mme Laurence PUYOOU – M. Georges RAYNAUD – Mme Nadine SANGUINET-JIMENEZ – Mme Karine THIBAUT – M. Serge TURNERIE – M. Alexandre TOURRET – M. Didier TRAN MANH SUNG – M. Louis-Maxime VIALA, conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. Pierre CHATEIGNER – Mme Sandrine MARSAN – Mme Laurence ROY conseillers.

Secrétaire de séance : Madame Sophie DUPRAT.

Monsieur Jean-Baptiste MAÏTIA présente le rapport suivant :

« Le projet de budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021, dont vous avez chacun reçu un exemplaire intégral accompagné de la note de présentation prévue à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, soumis à l'approbation de notre assemblée, conformément aux articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'équilibre globalement, avec les restes à réaliser en dépenses et en recettes, à la somme de 42 686 938,78 €.

Soit en section d'investissement : 13 928 666,78 €  
Soit en section de fonctionnement : 28 758 272,00 €

Les chapitres budgétaires sont présentés et votés par nature aussi bien en fonctionnement qu'en investissement avec pour cette section des opérations-chapitres.

Il comporte, suite à notre précédente décision, l'affectation du résultat 2020 ainsi que les restes à réaliser de l'exercice clos, en investissement comme en fonctionnement. De même, il inclut les opérations d'investissement de la Ville traduisant les choix présentés lors du débat d'orientations budgétaires et également les dépenses d'investissement déjà votées le 8 décembre 2020 avant adoption du budget primitif.

L'autofinancement prévisionnel de l'exercice 2021 est de : 4 342 500 €.

Le document remis contient également l'ensemble des annexes obligatoires et notamment les subventions de fonctionnement dont les crédits sont prévus à l'article 6574. Ce document fixe conformément à l'article L2311-7 les bénéficiaires desdites subventions. Dans le souci d'une plus grande transparence, une convention d'objectifs sera passée avec toutes les associations ou organismes bénéficiant d'une subvention égale ou supérieure à 1 525 € alors même que le seuil réglementaire a été porté par le décret 2001-495 du 6 juin 2001 à 23 000 €.

Ceci étant, je vous demande de bien vouloir vous prononcer, chapitre par chapitre, sur le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021 ».

### **En section de fonctionnement**

#### **⇒ Dépenses nouvelles de l'exercice :**

Les chapitres

- 011	Charges à caractère général	29 Pour	6 Abstentions
- 012	Charges de personnel	29 Pour	6 Abstentions
- 014	Atténuation de produits	29 Pour	6 Abstentions
- 65	Autres charges de gestion courante dont individualisation du compte 6574 établie par bénéficiaires pages 88 et 89	26 Pour	6 Abstentions 3 non-participations
<b>(Mrs Lamagnère – Lacoste – Raynaud ne participent pas au vote eu égard à leur qualité de membres de conseil d'administration d'associations subventionnées)</b>			
- 66	Charges financières	29 Pour	6 Abstentions
- 67	Charges exceptionnelles	29 Pour	6 Abstentions
- 023	Virement à la section d'investissement	29 Pour	6 Abstentions
- 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	29 Pour	6 Abstentions

#### **⇒ Recettes nouvelles de l'exercice :**

Les chapitres

- 013	Atténuation de charges	29 Pour	6 Abstentions
- 70	Produits des services et du domaine	29 Pour	6 Abstentions
- 73	Impôts et taxes	29 Pour	6 Abstentions
- 74	Dotations et participations	29 Pour	6 Abstentions
- 75	Autres produits de gestion courante	29 Pour	6 Abstentions
- 77	Produits exceptionnels	29 Pour	6 Abstentions
- 042	Opération d'ordre de transferts entre section	29 Pour	6 Abstentions

**En section d'investissement :**

**⇒ Dépenses nouvelles de l'exercice**

Les chapitres

- 20 Immobilisations incorporelles	29 Pour	6 Abstentions
- 204 Subventions d'équipements versées	29 Pour	6 Abstentions
- 21 Immobilisations corporelles	29 Pour	6 Abstentions
- 23 Immobilisations en cours	29 Pour	6 Abstentions
- Les chapitres relatifs aux Opérations d'équipement		
N° 58 - Carpenteyre Maison "Bourdieu de Ferron"	29 Pour	6 Abstentions
N°59 – Réseau de chaleur Gabriel Moussa	29 Pour	6 Abstentions
N°60 – Création d'un nouveau groupe scolaire	29 Pour	6 Abstentions
N°61 – Restructuration des locaux du Pinsan	29 Pour	6 Abstentions
N°62 – Création d'une halle commerciale	29 Pour	6 Abstentions
N°63 – Aménagement d'un espace d'accueil	29 Pour	6 Abstentions
N°64 – Restructuration et agrandissement du CTM	29 Pour	6 Abstentions
- 16 Emprunts et dettes assimilées	29 Pour	6 Abstentions
- 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	29 Pour	6 Abstentions
- 041 Opérations patrimoniales	29 Pour	6 Abstentions

**⇒ Recettes nouvelles de l'exercice**

Les chapitres

- 13 Subventions d'investissement	29 Pour	6 Abstentions
- 16 Emprunts et dettes assimilées	29 Pour	6 Abstentions
- 10 Dotations, fonds divers et réserves	29 Pour	6 Abstentions
- 021 Virement de la section de fonctionnement	29 Pour	6 Abstentions
- 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 Pour	6 Abstentions
- 041 Opérations patrimoniales	29 Pour	6 Abstentions

Pour expédition conforme  
Le Maire,



*C. Bleu*

**BUDGET PRIMITIF 2021**  
**Présentation brève et synthétique en application de l'article L2313-1 du CGCT**

**Voté chaque année par le conseil municipal, le budget de la commune présente l'ensemble des dépenses et des recettes prévues dans les différents domaines d'intervention de la Ville. Il reprend les grandes orientations budgétaires préalablement débattues tant pour le budget principal que pour le budget annexe de la Régie des Transports.**

Le contexte financier dans lequel s'inscrivent en 2021 les finances publiques et donc les budgets locaux, est particulièrement incertain et affecté par la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 en cours, qui entraîne une crise économique sans précédent.

Face à cette situation inédite et à l'incertitude liée à la durée indéterminée de ces crises sanitaires et économiques, la ville d'Eysines entend s'adapter et poursuivre prudemment ses efforts, en respectant la règle d'un bon équilibre de ses finances en dépenses comme en recettes, en faveur :

- de l'amélioration du cadre de vie et du bien-être de tous les Eysinais et Eysinaises,
- de la mise en œuvre de projets structurants utiles pour moderniser la ville.

Dans cette perspective, les orientations données au budget 2021 sont :

- le maintien des taux d'imposition communaux,
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- l'engagement d'un programme d'investissement volontaire,
- l'encadrement de la dette à un niveau raisonnable.

**Le budget principal 2021**

**Le budget communal est composé de deux grandes sections : l'une consacrée au fonctionnement, où l'on trouve par exemple les frais de personnel, les frais de chauffage, les subventions aux associations, les impôts.... et l'autre consacrée à l'investissement, avec les dépenses d'équipement durable sur les bâtiments ou l'éclairage public, mais aussi les diverses opérations financières, comme les emprunts bancaires.**

Le budget principal total s'élève à **42 686 938,78 €**

**L'équilibre budgétaire est retracé dans le tableau suivant :**

# L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2021 : Propositions nouvelles 2021 et restes à réaliser 2020

Fonctionnement		Investissement	
	<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>
Atténuations de charges 250 000 €	Charges à caractère général 5 530 069,57 €	Restes à réaliser 1 424 117,60€	Affectation du résultat 2020 excédent capitalisé 2 234 128,18 €
Produits services/domaine et autres 2 421 677 €	Charges de personnel 12 907 500 €	Subventions nouvelles 911 920 €	Emprunt nouveau 3 500 000 €
Impôts et taxes 18 238 095 €	Restes à réaliser 109 562,43€	Dotations F.C.T.V.A. Taxe aménagement 600 000 €	Opérations patrimoniales 678 000 €
Dotations et participations 4 203 341 €	Reversement d'impôt à la CUB et à l'Etat 2 266 423 €	Opérations d'ordre (amortissement provisions) 980 501 €	Virement provisionnel de la section de fonctionnement 3 600 000 €
Autres produits exceptionnels 82 749,76 €	Autres charges : subventions CCAS/CE/Associations 2 858 066 €	Opérations d'ordre (amortissement provisions) 980 501 €	Virement provisionnel de la section de fonctionnement 3 600 000 €
Op. d'ordre (ix. régie état charges) 238 001€	Charges financières 365 000€	Opérations d'ordre (amortissement provisions) 980 501 €	Virement provisionnel de la section de fonctionnement 3 600 000 €
Résultat reporté 2020 3 324 408,24 €	Charges exceptionnelles 141 150€	Virement provisionnel à la section d'investissement 3 600 000 €	Op. d'ordre (ix. régie état charges) 238 001€
<b>Recettes réelles</b> 25 195 862,76€	<b>Dépenses réelles</b> 24 177 771€	<b>Recettes réelles</b> 8 670 165,78€	<b>Dépenses réelles</b> 13 012 665,78€
<b>-</b>	<b>+</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
<b>28 758 272,00 €</b>	<b>28 758 272,00 €</b>	<b>13 928 666,78 €</b>	<b>13 928 666,78 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Dépenses</b>
Reboursement de la dette 1 981 700 €	Charges à caractère général 5 530 069,57 €	Reboursement de la dette 1 981 700 €	Reboursement de la dette 1 981 700 €
Restes à réaliser 3 502 607,71 €	Charges de personnel 12 907 500 €	Restes à réaliser 3 502 607,71 €	Restes à réaliser 3 502 607,71 €
Résultat reporté 2020 besoin de financement 155 638,07 €	Restes à réaliser 109 562,43€	Résultat reporté 2020 besoin de financement 155 638,07 €	Résultat reporté 2020 besoin de financement 155 638,07 €
Dépenses d'équipement 7 372 820 €	Reversement d'impôt à la CUB et à l'Etat 2 266 423 €	Dépenses d'équipement 7 372 820 €	Dépenses d'équipement 7 372 820 €
Opérations d'ordre (ix. régie état charges) 238 001€	Autres charges : subventions CCAS/CE/Associations 2 858 066 €	Opérations d'ordre (ix. régie état charges) 238 001€	Opérations d'ordre (ix. régie état charges) 238 001€
Op. d'ordre (ix. régie état charges) 238 001€	Charges financières 365 000€	Op. d'ordre (ix. régie état charges) 238 001€	Op. d'ordre (ix. régie état charges) 238 001€
Résultat reporté 2020 3 324 408,24 €	Charges exceptionnelles 141 150€	Op. d'ordre (ix. régie état charges) 238 001€	Op. d'ordre (ix. régie état charges) 238 001€
<b>Op. d'ordre (ix. régie état charges) 238 001€</b>	<b>Opérations d'ordre (amortissement provisions) 980 501 €</b>	<b>Op. d'ordre (ix. régie état charges) 238 001€</b>	<b>Op. d'ordre (ix. régie état charges) 238 001€</b>

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT : répondre au mieux aux préoccupations et aux besoins de la population eysinaise**

Le budget de fonctionnement fait apparaître les dépenses et les recettes prévisionnelles liées au fonctionnement courant des différents services que la commune rend aux habitants. Son volume tient compte également des mouvements financiers entre la Ville et Bordeaux-Métropole.

Construit, comme à l'accoutumée, de manière prudente, il intègre les résultats définitifs de l'année 2020 de l'ordre de 3 324 408,24 €.

⇒ **Recettes de fonctionnement : 28 758 272,00 €**

Soit en volume 3,15 % par rapport au BP 2020 (0,73% pour les recettes réelles). Elles sont constituées de :

1-Chapitre 002- Résultat de fonctionnement reporté : 3 324 408,24 €

Ce chapitre, exécuté en mouvements d'ordre, enregistre l'affectation du résultat de l'année 2020 après avoir couvert, en premier lieu, le besoin de financement de la section d'investissement 2020.

2 - Chapitre 013 - Atténuations de charges : 250 000 €

Ces remboursements émanent de l'assureur de la Ville et de la CPAM pour ce qui concerne les congés longue-maladie et les accidents de service des agents de la ville. Se rajoute, également, la participation prévisionnelle de la ville du Haillan pour sa quote-part du déficit social de la piscine intercommunale du Pinsan.

3 - Chapitre 70 - Produits des services et du domaine : 2 421 677 €

Il s'agit de la part financée directement par les usagers des services payants parmi lesquels la restauration collective pour les élèves et les personnes âgées, les services périscolaires (accueils, centre de loisirs...) la piscine, le théâtre, ou de l'école de musique. Ce type de produits a été estimé à la baisse en considération de la fermeture partielle des services culturels et sportifs.

Ce chapitre enregistre également, le versement de la participation négociée avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la délégation de gestion pour la compétence « voirie » pour 922 967 € alors que l'attribution versée par la Ville à ce titre est de 758 310 € soit un solde positif de 164 657 € (inclus dans l'attribution de compensation au chapitre dépenses 014).

4 - Chapitre 73 - Impôts et taxes : 18 238 095 €

Ce chapitre regroupe les impôts directs institués au profit de la commune. Pour ce qui concerne la fiscalité directe locale, celle-ci intègre la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et son remplacement par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle a été estimée en tenant compte d'un coefficient correcteur déterminé sur les produits issus de 2020 de la taxe d'habitation communale (produits directs sur les résidences principales et compensations des abattements instaurés pour les personnes à revenus modestes) pour la détermination des ressources issues de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La base servant d'assiette à la taxe foncière communale inclut désormais l'abattement de 50% prévu par la loi de finances pour les bâtiments industriels.

Elle intègre aussi la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Malgré ses transferts importants, Eysines n'augmente pas ses taux d'imposition ce qui permet de classer notre commune dans les communes les plus faiblement imposées des villes de plus de 20 000 habitants de l'agglomération bordelaise.

Les taux sont donc respectivement les suivants :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	21,06%
Foncier bâti :	46,00% (taux communal 28,54% + taux départemental 17,46%)
Foncier non-bâti :	66,82%

Les autres taxes sont composées de la dotation de solidarité communautaire versée par Bordeaux Métropole, de la taxe sur les pylônes électriques, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe sur la publicité et l'affichage et de la taxe additionnelle sur les droits de mutations. Cette dernière a été estimée, avec la plus grande prudence comme à l'accoutumée pour tenir compte du contexte de crise sanitaire et de la fluctuation prévisible du marché de l'immobilier.

#### 5 - Chapitre 74 - Dotations et participations : 4 203 341 €

Ces recettes baissent globalement de 10,72%. Elles intègrent principalement les dotations et compensations versées par l'État. Les premières concernent la DGF et en son sein, la dotation forfaitaire qui baisse de 1,05% environ. Les secondes compensent les différentes exonérations et abattements mis en place de la taxe foncière pour les logements sociaux de longue durée et l'abattement de 30 % pour les logements HLM situés dans les quartiers prioritaires Politique de la ville. L'estimation prévisionnelle de la compensation des abattements pour le bâti industriel a été intégrée. Ce chapitre n'enregistre plus de compensations relatives à la taxe d'habitation qui est supprimée ce qui justifie la baisse importante du chapitre.

Il enregistre également les différentes participations perçues par la commune dont principalement celle de la CAF pour la mise en œuvre des actions périscolaires et petite enfance.

#### 6 - Chapitres 75 et 77 - Autres produits et produits exceptionnels : 47 120 € et 35 629,76 €

Ces deux chapitres concernent les loyers des locaux loués par la commune (locaux commerciaux à Migron...), la redevance due par le délégataire gestionnaire du cinéma Jean Renoir et les remboursements d'assurance pour les sinistres. Ces dernières recettes sont par nature très aléatoires.

C'est sur le chapitre 75 qu'a été actée la baisse des redevances liées aux prêts de salle interrompus à partir de la mi-mars.

#### **⇒ Dépenses de fonctionnement : 28 758 272 €**

Soit en volume 3,15 % par rapport au BP 2020 (+1,54 % pour les dépenses réelles de fonctionnement). Elles sont constituées de :

#### 1 - Chapitre 011 - Charges à caractère général : 5 637 390 € avec les restes à réaliser 2021 pour 107 320,43 €

Il s'agit de l'ensemble des dépenses destinées à l'activité des services, à l'entretien du patrimoine et aux cotisations d'assurance. Ce type de charges doit tenir compte de l'augmentation de notre patrimoine à entretenir ainsi que de la progression des usagers des services comme ceux de la restauration collective. Les procédures d'achat et de mise en concurrence permettent sur de nombreux postes de limiter au plus juste la progression de ces charges. Ce chapitre intègre l'achat des produits mis en place dans les services pour assurer la protection des agents communaux contre la pandémie du covid-19 (masques, produits désinfectants).

## 2 - Chapitre 012 - Charges de personnel : 12 907 500 €

Il prévoit une progression de 3,05 % principalement pour prendre en compte l'évolution de la carrière individuelle des agents, la création d'un emploi au service ressources humaines d'un coordonnateur jeunesse et d'un agent de police municipale supplémentaire. Les besoins en personnel pour assurer le remplacement ou les renforts saisonniers en personnel y sont également budgétés. La ville disposait, au 1<sup>er</sup> janvier, de 349 agents tous statuts confondus.

## 3 - Chapitre 014 - Atténuation de produits : 2 266 423 €

Il s'agit ici de reverser à Bordeaux Métropole la part qui lui revenait en 2001 sur les impôts « ménages » perçus par elle sur Eysines avant la mise en place de la taxe professionnelle unique ainsi que la quote-part des compétences transférées à la métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

Soit :	. suppression de la taxe professionnelle :	1 264 314€
	. transfert compétences aire d'accueil des gens du voyage / délégation gaz / délégation ERDF / politique de la ville :	56 681€
	. transfert compétences balayage, espaces verts, mobilier urbain :	758 310€
	. transferts compétences espaces dédiés à tout mode de déplacement :	26 019€

Total : 2 056 423€ en fonctionnement et 48 901€ en investissement.

De même, la Ville a provisionné une somme de 210 000 € au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales destinée à être reversée pour aider les communes les moins riches.

## 4 - Chapitre 65 - Autres charges de gestion : 2 858 066 €

Ces charges enregistrent les subventions allouées aux associations caritatives, culturelles et sportives pour 275 358 €, au Centre Social pour 380 000 €, au CCAS pour 1 843 500 €. Pour cet établissement, un complément de 110 000€ a été alloué afin de faire face au déficit estimé des services petite enfance et aides à domicile pendant les périodes de confinement. Elles provisionnent également l'enveloppe des indemnités allouées aux élus. Le montant de cette dernière est calculé en fonction de la réglementation.

## 5 - Chapitre 66 - Charges financières : 365 000 €

Elles concernent le remboursement des intérêts des emprunts contractés par la ville pour financer une partie des travaux et équipements les années passées. Ces frais hors intérêts courus non échus – ICNE – diminuent de 14,52% environ par rapport à 2020.

## 6 - Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 141 150 €

Des subventions versées aux associations et affectées à un objet particulier sont prévues sur ce poste pour la « carte culture-sport », les actions menées avec la Croix Rouge, l'association Familiale Laïque pour l'accompagnement à la scolarité des collégiens ainsi que 2 autres associations devant agir sur le territoire Politique de la Ville et enfin la lutte contre le mal logement. Cette année, une enveloppe de 50 000 € a été pourvue pour venir en soutien aux associations locales justifiant d'une perte de ressources liée à la crise sanitaire.

⇒ Globalement, l'autofinancement prévisionnel est de : 4 342 500 €

Le budget de fonctionnement parvient à dégager cette somme pour financer la section d'investissement du budget. Il est composé du virement prévisionnel à la section d'investissement pour 3 600 000 € auxquels se rajoutent les amortissements et les provisions (959 001 €) nets des opérations d'ordre pour les travaux neufs dits en « régie » et l'étalement des charges pour un total de 238 001 €.



**SECTION D'INVESTISSEMENT : doter la commune de nouveaux équipements structurants engagés dans la transition énergétique et s'inscrivant dans la relance économique**

Les dépenses et recettes de cette section s'équilibrent à 13 928 666,78 €.

Les investissements de la commune concernent aussi bien les acquisitions de matériels amortissables que les travaux qui enrichissent le patrimoine de la commune.

⇒ **Dépenses d'investissement : 13 928 666,78 €**

Au total, la Ville prévoit d'investir 7 372 820 € en dépenses nouvelles qui se rajouteront aux 3 502 607,71 € de dépenses à solder engagées sur 2020. Ces dépenses correspondent aux crédits ouverts aux chapitres 20 – 204 – 21 – 23 et aux chapitres – opérations spécifiques – votées comme telles. L'attribution de compensation de 48 901 € à verser à Bordeaux Métropole est incluse au chapitre 204. Parmi les secteurs les plus significatifs, la répartition des acquisitions et des travaux peut être présentée par grandes compétences comme suit :

Education – Animation – Jeunesse	362 100 €
----------------------------------	-----------

Lancement des études de programmation pour la création d'un nouveau groupe scolaire.

Acquisition de mobilier, matériels et jeux pour les écoles maternelles, élémentaires et les accueils périscolaires.

Rénovation des façades de l'école maternelle du Derby.

Aménagement de la cour de l'école maternelle de Migron et de la cour de l'école élémentaire Raymond Claverie.

Dotations complémentaires en numérique des écoles élémentaires.

Construction d'un préau reliant l'accueil périscolaire à l'école élémentaire Raymond Claverie.

Rénovation de la verrière du restaurant scolaire René Girol.

Nouvelle mise aux normes électriques du restaurant scolaire de Migron.

Nouvelle dotation en matériel des restaurants scolaires et de la cuisine centrale.

Sport – Vie associative	1 275 570 €
-------------------------	-------------

Restructuration des locaux du Pinsan en espace de loisirs sportifs et étude globale sur l'aménagement du site.

Acquisition de matériels, mobiliers, pour les manifestations.

Rénovation d'un court de tennis, installation d'éclairages LED et création d'une rampe d'accessibilité handicapés.

Rénovation de la toiture et des façades du club house de foot et des vestiaires.

Travaux d'amélioration de la salle de danse du bourg.

Achat de matériel de nettoyage pour les équipements sportifs.

Reprise des réseaux des tribunes Gaston Farfart.

Réfection des terrains synthétiques et d'honneur.

Etude sur la rénovation des bassins extérieurs de la piscine.

**Solidarités – Petite Enfance – Aînés – Handicap****261 075 €**

Acquisitions de mobiliers, jeux et matériels pour toutes les structures d'accueil.  
Réaménagement de locaux au sein de la crèche du Vigean.  
Extension de la crèche de la Forêt.  
Equipped en tablette pour les enfants du quartier prioritaire.

**Culture – Citoyenneté****1 510 700 €**

Compléments en instruments pour l'école municipale de musique.  
Equipements en potelets d'entrave pour le centre d'art contemporain.  
Rénovation de la toiture de la salle du Vigean et réhabilitation du Bourdieu de Ferron en espaces de loisirs et culturels.  
Rénovation des fauteuils du Théâtre Jean Vilar.

**Aménagement urbain – Patrimoine****1 641 000 €**

Création et mise en souterrain du réseau d'éclairage public rues de la Lande Blanche, Sibassié, chemin salle du Vigean et revêtement des trottoirs rue du Bois Gramond.  
Enfouissement de la ligne RTE dans la zone maraîchère.  
Pose de mobilier urbain rue Paul Duka et dans diverses rues pour sécuriser les cheminements piétons.  
Acquisitions de parcelles au Bois de La Lesque.  
Poursuite des travaux de création d'un réseau de chaleur rue Gabriel Moussa et aménagement paysager du parking rue Jean Zay.

**Environnement – Transition écologique – Cadre de vie****1 222 275 €**

Numérisation et rénovation du système informatique des services municipaux à l'hôtel de ville et au centre technique municipal.  
Nouvel aménagement de l'accueil de l'hôtel de ville.  
Rénovation du système de chauffage réversible du local mis à disposition des Restaurants du Cœur  
Rénovation du parc des véhicules de service et de matériel technique.  
Dotation complémentaire informatique pour le développement du télétravail.  
Restructuration et agrandissement du centre technique municipal.  
Acquisition d'un élévateur pour le magasin du centre technique municipal.  
Aménagement paysager du cimetière du bourg et réalisation d'allées piétonnes au cimetière du Bois Gramond.  
Mise en service d'une balayeuse / désherbeuse.  
Création d'un espace vert à l'entrée de l'école maternelle du Derby.  
Plantations d'arbres au printemps et à l'automne et poursuite des plantations sur les opérations de voirie portées par Bordeaux Métropole.

**Développement économique****1 100 000 €**

Aménagement d'un espace d'accueil dans le bourg.  
Création d'une halle commerciale au bourg.

Apparaissent également dans la section d'investissement du budget, toutes les opérations du chapitre 16 liées aux emprunts et aux mouvements financiers pour **1 981 700 €** relatives au remboursement du capital des emprunts bancaires.

Le ratio annuité de la dette (remboursement du capital et des intérêts) par rapport aux recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles affiche un taux de 9,31%.

#### ⇒ **Recettes d'investissement 13 928 666,78 €**

Pour financer l'ensemble de ces investissements, la Ville mobilisera 4 ressources propres en plus des recettes restant à réaliser de 2020 pour un montant de 1 424 117,60 € et l'affectation d'une partie du résultat 2020 pour 2 234 128,18 €.

- le Fonds de Compensation de la TVA et les taxes d'urbanisme pour **600 000 €** (chapitre 10),
- les subventions à percevoir cette année et notamment celles pour la restructuration du Bourdieu de Ferron pour un total de **911 920 €** (chapitre 13),
- l'emprunt prévisionnel pour **3 500 000 €** (chapitre 16).

À ces recettes, s'ajoute l'autofinancement net prévisionnel pour **4 342 500 €**.

Des opérations patrimoniales permettant en recettes comme en dépenses d'intégrer les cessions et les acquisitions gratuites sont également prévues à cette section pour **678 000 €** (chapitre 041).

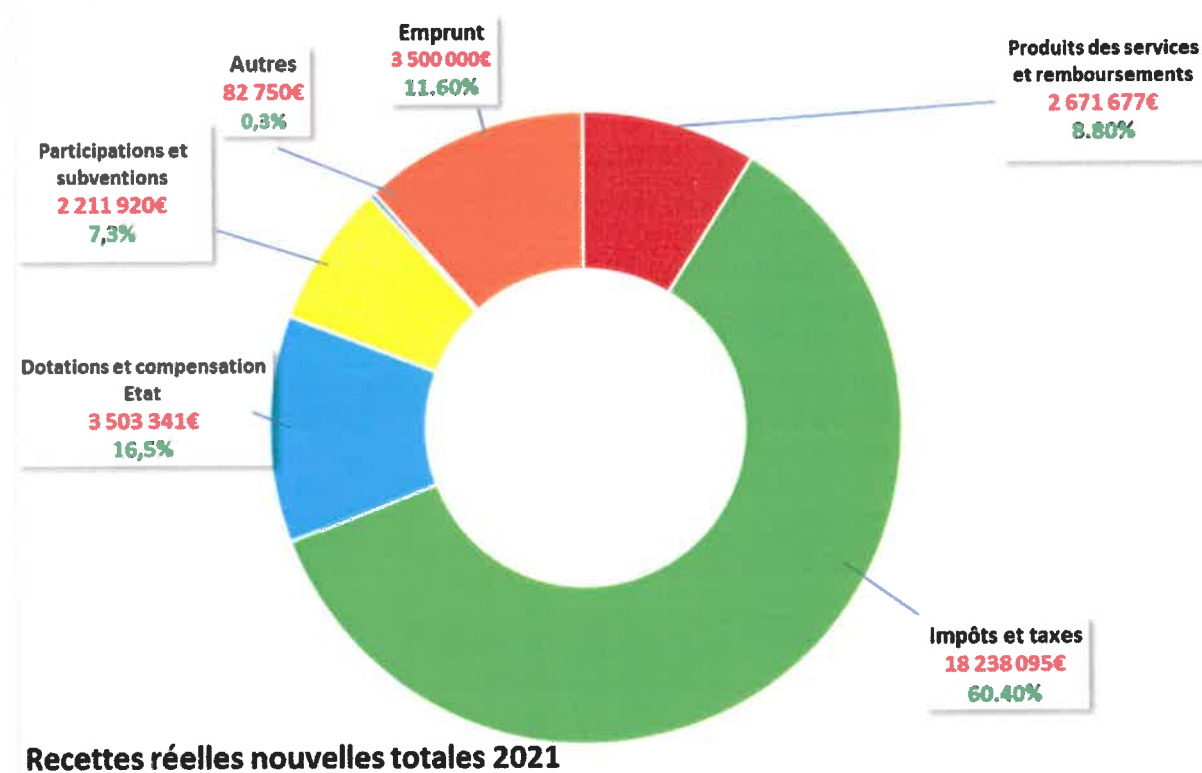
#### ⇒ **LES RATIOS FINANCIERS ISSUS DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Informations financières	Valeurs communales 2020	Moyennes nationales de la strate 2019 *
Dépenses réelles de fonctionnement/population	992,00 €	1 393 €
Produit des impositions directes/population	748,00 €	641 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 034,00 €	1 533 €
Dépenses d'équipement brut/population	302,00 €	394 €
Encours de dette/population	530,00 €	1 032 €
DGF/population	101,00 €	200 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	53,39 %	59,66 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	111,69 %	97,52 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	29,26 %	25,70 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	51,26 %	70,02 %

\* Dernière année publiée. « Les comptes des communes – strate des communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU) ». Millésime 2019 – collectivités-locales.gouv.fr

⇒ **LES RECETTES RÉELLES NOUVELLES TOTALES DU BUDGET PRIMITIF 2021 :**

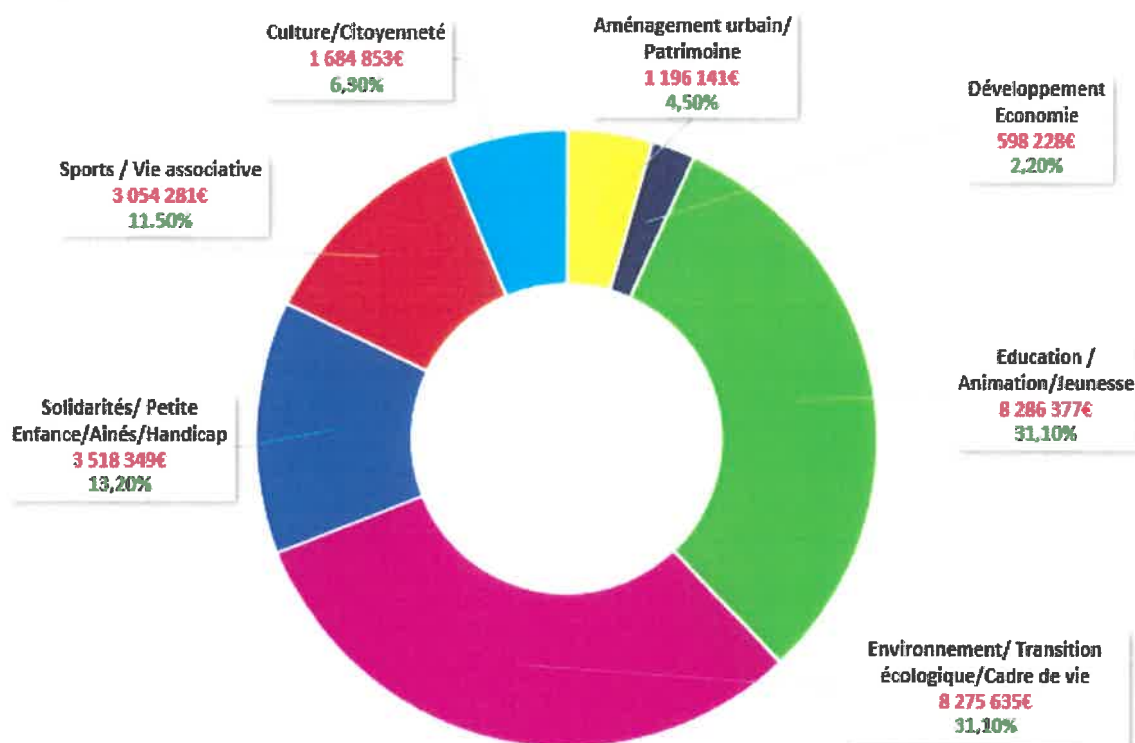
Les recettes réelles nouvelles estimées proviennent de :



⇒ **LA PRÉSENTATION FONCTIONNELLE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Au-delà d'une présentation comptable par nature de charges et de produits, le budget communal est réparti par secteur d'activité et par grande masse. Ce type de présentation permet d'appréhender chaque grande compétence de l'action municipale (hors remboursement de dette et mouvements d'ordre).

Pour 2021, celle-ci est la suivante :



**Répartition fonctionnelle BP 2021**

